PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

Étaient présents: M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoints, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, M PARMENTIER, MME MANGEL S, M LAPLAZE, MME MANGEL R, MME FREZOULS, Conseillers

Était excusé : M KUNTZ, Conseiller

Était absent : /

Secrétaire de séance : Isabelle POINSOT

Pouvoir de Damien KUNTZ à Romane MANGEL

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2023

Domaine et patrimoine – Aliénations (3-2)

N°1 – Cession du parking du Centre d'Incendie et de Secours Bussang/St Maurice

Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT (4-1)

N°2 – Délibération portant mise à jour du tableau des emplois

Finances locales – Décisions budgétaires (7-1)

N°3 – Approbation des comptes de gestion 2022

N°4 – Approbation des comptes administratifs 2022

N°5 – Affectation des résultats de l'exercice 2022

N°6 – Vote du budget primitif 2023 : budget général et budgets annexes

N°7 – Vote d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe « Assainissement »

N°8 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2023

N°9 – Passage à la nomenclature M57 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Finances locales – Subventions (7-5)

N°10 – Subventions 2023

N°11 – Patrimoine 2023 – Demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges

Finances locales – Contributions budgétaires (7-6)

N°12 – Contribution au SMIC des Vosges – Exercice 2023

N°13 – Contribution à l'ANMSM – Exercice 2023

N°14 – Contribution au SIBSIS Haute Moselle – Exercice 2023

N°15 – Contribution au PNRBV – Exercice 2023

Finances locales - Divers (7-10)

N°16 – Convention de servitude

N°17, n°18 et n°19 – Admissions en non-valeur – Type créances éteintes

Affaires diverses

Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal

Informations diverses

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans remarque particulière.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)

CESSION DU PARKING DU CIS BUSSANG ST MAURICE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'afin d'homogénéiser ses biens fonciers, le SIBSIS Haute Moselle s'est porté acquéreur du parking du CIS Bussang/St Maurice sis 17 Rue du Premier Morvan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de céder à l'Euro symbolique une partie de la parcelle cadastrée section AD n°42 pour une superficie totale de 446 m²;
- PRECISE que les frais inhérents à cette mutation foncière seront supportés par le SIBSIS ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à LE THILLOT.

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)

DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A MUTATION D'UN AGENT

VU la demande de mutation de l'agent effective au 22 Mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (occupé précédemment par Madame Valérie KOLODKA) avec effet immédiat.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets annexes suivants : eau, assainissement, forêt, de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- **DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2022.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Mathieu FERBACH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **DECIDE** d'adopter les comptes administratifs de la Commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE de l'exercice 2022 comme suit :

BUDGET GENERAL

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		91 812,75
Opérations de l'exercice	1 453 037,10	1 764 111,88
Totaux	1 453 037,10	1 855 924,63
Résultat de clôture		402 887,53

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		122 228,48
Opérations de l'exercice	1 877 689,34	1 489 715,62
Totaux	1 877 689,34	1 611 944,10
Résultat de clôture	265 745,24	

BUDGET EAU

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		8 200,00
Opérations de l'exercice	86 451,55	104 017,38
Totaux	86 541,55	112 217,38
Résultat de clôture		25 675,83

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		136 289,92
Opérations de l'exercice	22 516,68	62 108,40
Totaux	22 516,68	198 398,32
Résultat de clôture		175 881,64

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	1 869,06	
Opérations de l'exercice	125 578,70	120 396,59
Totaux	127 447,76	120 396,59
Résultat de clôture	7 051,17	

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		72 429,52
Opérations de l'exercice	12 998,23	25 285,78
Totaux	12 998,23	97 715,30
Résultat de clôture		84 717,07

BUDGET FORET

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		5 646,03
Opérations de l'exercice	225 028,12	232 810,11
Totaux	225 028, 12	238 456,14
Résultat de clôture		13 428,02

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		5 425,55
Opérations de l'exercice	/	/
Totaux		5 425,55
Résultat de clôture		5 425,55

Monsieur le Maire s'est retiré pendant les débats et le vote.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Après avoir approuvé le compte administratif 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE**, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2022, les résultats, comme suit :

BUDGET GENERAL

Excédent de fonctionnement	402 887,53
Déficit d'investissement	265 745,24

Affectation des résultats	
Compte 1068 Réserve	402 887,53
Compte 002 Excédent antérieur reporté	0,00

BUDGET EAU

Excédent de fonctionnement	25 675,83
Excédent d'investissement	175 881,64

Affectation des résultats	
Compte 1068 Réserve	15 375,83
Compte 002 Excédent antérieur reporté	10 300,00

BUDGET ASSAINISSEMENT

Déficit de fonctionnement	7 051,17
Excédent d'investissement	84 717,07

Affectation des résultats	
Compte 1068 Réserve	0,00
Compte 002 Déficit antérieur reporté	7 051,17

BUDGET FORET

Excédent de fonctionnement	13 428,02
Excédent d'investissement	5 425,55

Affectation des résultats	
Compte 1068 Réserve	0,00
Compte 002 Excédent antérieur reporté	13 428,02

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le projet du Budget Primitif (budget principal et annexes) et après en avoir délibéré,

- DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2023 (budget principal et annexes), comme suit :

BUDGET GENERAL

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 627 200.00	1 627 200.00
Investissement	2 076 379.53	2 076 379.53
TOTAL	3 703 579.53	3 703 579.53

BUDGET EAU

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	103 900.00	103 900.00
Investissement	451 357.47	451 357.47
TOTAL	555 257.47	555 257.47

BUDGET ASSAINISSEMENT

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	131 251.17	131 251.17
Investissement	11 300.00	110 717.07
TOTAL	142 551.17	241 968.24

BUDGET FORÊT

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	194 428.02	194 428.02
Investissement	360 500.00	360 500.00
TOTAL	554 928.02	554 928.02

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 24 451,17 € du Budget Général au fonctionnement du Budget annexe Assainissement pour l'exercice 2023.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2023 :

Taux de la taxe foncière sur le foncier bâti :	43.51
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	41.13
Taxe d'habitation :	23.11
CFE:	23.09

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

<u>PASSAGE A LA M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</u>

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 11 avril 2023.

FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS (7-5)

SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer les subventions ci-après qui seront mandatées sur les crédits ouverts à l'article 6574 du Budget Primitif 2023 :

DESIGNATION	2023		
Amicale des Donneurs de Sang Haute Moselle	120.00		
Amicale du Personnel	2 000.00		

Association de Pêche de St Maurice	1 000.00
Association des Conjoints Survivants (FAVEC)	40.00
Association des Parents d'Elèves Les Enfants d'Abord	300.00
Association Haute Moselle Ski Nordique	80.00
Association RECRE	160.00
Association Sportive Collège du Thillot	260.00
Association tennis de table (A.T.T)	80.00
Club Vosgien Bussang-St Maurice	600.00
Comité de Jumelage	500.00
Comité des Fêtes	1 100.00
Coopérative Ecole Elémentaire	800.00
Coopérative Ecole Maternelle	600.00
Croix Rouge	100.00
Football Club des Ballons	700.00
Harmonie (école de musique)	5 100.00
Harmonie Bussang//St Maurice	2 200.00
Hôpital loisirs	100.00
Judo Club Le Thillot	320.00
La Farandole	30 000.00
La Farandole - Subvention Cantine	8 000.00
La Farandole - Subvention complémentaire pour centre aéré	2 400.00
La Farandole - Subvention complémentaire pour mobilier	9 821.65
Le Thillot Grimpe	80.00
Légion Vosgienne des Anciens Combattants	100.00
MJC LE THILLOT	240.00
Moto Club RN 66	500.00
Radio des Ballons	300.00
Secours Populaire	220.00
Ski-Club	1 100.00
Souvenir Français	80.00
Téléthon - AFM	50.00
USB Section GV (Union sportive de Bussang)	180.00
L'Outil en main	150.00
TOTAUX	69 381.65

FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS (7-5)

<u>PATRIMOINE 2023 – REFECTION DU PARKING DE LA RUE DU PREMIER MORVAN – DEMANDE DE</u> SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Dans le but d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, il convient de rénover le parking de la Rue du Premier Morvan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE**, au titre du programme d'investissement 2023, la réfection du parking de la Rue du Premier Morvan, qui consiste en un décapage de l'enrobé existant, le remplacement des bordures de trottoir, le renouvellement des tampons existants ; une reprise de la plateforme sera faite pour effectuer la pose d'un enrobé et l'application du marquage horizontal à l'identique ;
- PRECISE que le montant estimatif des travaux s'élève à 17 973,50 € HT soit 21 568,20 € TTC ;
- ATTESTE de la gratuité dudit parking ;
- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental des Vosges ;
- **SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux avant notification de l'octroi de la subvention et sans préjuger de sa décision ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES (7-6)

CONTRIBUTIONS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COMMUNES (SMIC VOSGES)

Monsieur le Maire informe que par délibération du 11 Janvier 2023, la participation financière annuelle des communes adhérentes au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges est fixée et calculée ainsi qu'il suit : montant minimum de 60 € pour les communes comptant jusqu'à 20 habitants + 5 € par tranche de 10 habitants, soit 755,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter la somme de 755,00 € au titre de la participation syndicale budgétaire du SMIC,
- PRECISE que cette somme sera prélevée sur le compte 65568 du budget de l'exercice 2023.

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES (7-6)

CONTRIBUTION A L'ANMSM AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Maurice sur Moselle a été destinataire de la facture de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne pour la cotisation 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 6 000,00 € au titre de la cotisation à l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne,

- PRECISE que cette somme sera prélevée sur le compte 65568 du budget de l'exercice 2023.

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES (7-6)

CONTRIBUTIONS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BÂTIMENTS DE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE MOSELLE (S.I.B.S.I.S.)

Monsieur le Maire informe que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Bâtiments du Service d'Incendie et de Secours (S.I.B.S.I.S.) a fixé à 11 063,04 € le montant de la contribution de la Commune aux dépenses du Syndicat pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 11 063,04 € au titre de la participation syndicale budgétaire du S.I.B.S.I.S. ;
- PRECISE que cette somme sera prélevée sur le compte 65568 du budget de l'exercice 2023.

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES (7-6)

CONTRIBUTION AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Maurice sur Moselle a été destinataire de l'avis des sommes à payer du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour la contribution 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention : Mathieu FERBACH),

- **DECIDE** d'affecter la somme de 2 125,50 € au titre de la participation syndicale budgétaire du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
- PRECISE que cette somme sera prélevée sur le compte 65568 du budget de l'exercice 2023.

FINANCES LOCALES - DIVERS (7-10)

CONVENTION DE SERVITUDE SCI CHOPIN / PHILIPPE-BAUMGARTNER-PIERREL-FRESSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction d'un supermarché et d'une station -service Carrefour Contact, à proximité des habitations sises 9, 11, 13 et 15 Rue de Lorraine, il était nécessaire d'instaurer un droit de passage, au profit des riverains, sur les parcelles cadastrées section AC n°95 et 98.

Monsieur le Maire ajoute que, par courrier du 22 Février 2023, lesdits riverains ont sollicité la commune de Saint Maurice sur Moselle pour qu'elle participe financièrement aux quotes-parts restantes à leur charge d'un montant de 950,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de supporter les frais d'acte d'un montant de 950,00 €;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à LE THILLOT.

FINANCES LOCALES - DIVERS (7-10)

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR – TYPE CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi par le Receveur Municipal, d'une demande d'admission en non-valeur, de titres émis avant 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-après :
 - ➤ Factures d'eau pour un montant de 25,43 €,
 - Factures d'assainissement pour un montant de 17,83 €;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits sur l'article 6541.

FINANCES LOCALES - DIVERS (7-10)

<u>DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR – TYPE CREANCES ETEINTES</u>

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi par le Receveur Municipal, d'une demande d'admission en non-valeur, de titres émis avant 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-après :
 - Factures d'eau pour un montant de 46,58 €;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits sur l'article 6541.

FINANCES LOCALES - DIVERS (7-10)

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR – TYPE CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi par le Receveur Municipal, d'une demande d'admission en non-valeur, de titres émis avant 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-après :
 - ➤ Factures d'eau pour un montant de 120,28 €,
 - Factures d'assainissement pour un montant de 375,85 €;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits sur l'article 6542.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme du 1^{er} Mars 2023 au 11 Avril 2023.

Situation	Lieudit	Références cadastrales	Désignation	Surface totale	Prix
10, rue du Pont du Lait	Au Bouchat	Section AE n°64 et 65	Bâti sur terrain propre	00 ha 15 a 97 ca	200 000,00 €
Le Tray	Pré le Tray	Section AX n°332	Non bâti	00 ha 10 a 09 ca	60 000,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Election des délégués pour les sénatoriales

L'élection des délégués pour les sénatoriales aura lieu le 9 Juin 2023 à 19h00.

Décors de Pâques

Installation des décorations de Pâques réalisées par les écoliers. Des nouveautés cette année avec notamment aux entrés du village : cagettes, poules, poussins, tulipes, ...

Festivités liées aux 150 ans des Grandes Orgues

3 concerts, participation à la Journée du Patrimoine et visite des Grandes Orgues par les écoliers avec l'intervention d'un organiste.

Réunion avec la DRAC

Il y a eu un rendez-vous le Mercredi 29 Mars avec Mme GLOC de la DRAC, une personne du Conseil Départemental, de la Région Grand Est, un organiste parisien et un maitre d'œuvre. L'orgue sera inscrit à l'ordre du jour de la Commission Nationale du 8 Juin et sera très certainement classé au titre des Monuments Historiques. M. Lutz, Technicien et Maitre d'œuvre participant à la commission a informé qu'il faut rénover l'orgue dans sa globalité. Environ 1 an de travaux pour un budget estimé entre 250 000 € et 300 000 € HT.

Conférence sur la colline des Charbonniers à travers son passé minier le vendredi 14 avril à 20h - SMA

Une conférence sur la colline des Charbonniers à travers son passé minier aura lieu le Vendredi 14 Avril à 20h à la salle Multi-Activités.

Dédicace de Monsieur Machu

Dédicace de Monsieur Machu, auteur du livre Le Rouge Gazon ; Histoire d'une Chaume, le Samedi 29 Avril de 9h30 à 12h en Mairie.

1^{er} Couarôge des Aidants

Le 1^{er} Couarôge des Aidants aura lieu le jeudi 20 avril à 14h à la petite SMA.

Lettre « Natura 2 000 »

La lettre « Natura 2 000 » n°7 du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a été distribué aux élus.

Extinction nocturne de l'éclairage public

Etant donné la nécessité de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, la majorité des candélabres de la commune seront éteints de 23h à 5h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35